

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/5/32
DOSSIER N°7641**

**SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN
AUX ASSOCIATIONS - SECTEUR ENVIRONNEMENTAL -
ANNÉE 2026**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN
AUX ASSOCIATIONS - SECTEUR ENVIRONNEMENTAL - ANNÉE 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;

VU la délibération n°CD2025-12/1/10 de l'assemblée départementale du 12 décembre 2025 adoptant le règlement général d'attribution des subventions départementales aux associations au titre de soutien à la vie

associative ;

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-10/5/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la proposition d'attribution de la subvention présentée ci-dessous pour un montant total de **1 500 €** à Creuse Animation 23 ;

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	DÉCISION
Creuse Animation 23	Animation autour de la faune et la flore les 12 et 13 septembre 2026	Non précisé	1 500 €
Association PEPI' NONIERE	Association réalisant des animations grand publics sur la biodiversité	L'État : 1 500 € Fondation : 1 600 € C A F : 2 418 €	0 €
TOTAL			1 500 €

- de ne pas attribuer de subvention à l'Association PEPI'NONIERE dans le cadre du soutien au fonctionnement des associations du secteur environnemental ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget départemental, Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 78.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET